

**Le Réseau des femmes parlementaires d'Afrique centrale (RFPAC) a été créé en mars 2002 à la demande de femmes parlementaires participant à une conférence de l'AWEPA dans la région. Avec l'aide de l'AWEPA, le RFPAC a depuis mis en place plusieurs plates-formes exclusivement féminines qui se réunissent au moins une fois par an. Le réseau comprend des femmes parlementaires originaires d'Angola, du Burundi, du Cameroun, du Gabon, de la Guinée équatoriale, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, de la République du Congo et du Tchad.**

Dans ses statuts, le réseau incorpore des déclarations fondamentales telles que le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique ; la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW); la résolution 1325 de l'ONU et les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

## **Objectifs**

Le RFPAC cherche à contribuer à la promotion politique, économique et sociale des femmes d'Afrique centrale, à la construction d'une démocratie respectueuse de l'équilibrée entre les sexes, à l'amélioration de la représentation des femmes, à la préservation de la paix et à la mise en œuvre d'une justice impartiale. Le réseau s'efforce d'atteindre ces buts en confortant et en appuyant les femmes parlementaires dans leurs rôles de législation, de supervision exécutive et de représentation des électeurs ; et en portant la voix des femmes dans leurs pays respectifs.

Par le biais du programme RFPAC, l'AWEPA vise à améliorer le sort de toutes les femmes de la région, en soutenant les femmes candidates lors des élections, en encourageant la prospérité économique des femmes et en renforçant leurs capacités.

## **Résultats**

Les résultats suivants peuvent être attribués aux actions réalisées en 2012 dans le cadre du programme RFPAC-AWEPA :

- Des directives concernant l'abandon des MGF/E, élaborées à l'intention des parlementaires conjointement avec le caucus des femmes du Parlement panafricain, ont été finalisées puis distribuées par les femmes parlementaires en vue d'un usage au sein des parlements africains;
- Les femmes parlementaires ont rédigé un plan d'action pour mettre en œuvre des stratégies de responsabilité régionale et nationale envers les futures générations pour ce qui

concerne l'ODD 3 « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes » par l'éducation ;

- Des colloques ont donné aux femmes parlementaires les moyens d'agir et renforcé leurs rôles au sein de leurs parlements nationaux respectifs. Elles sont parvenues à faire inscrire les questions de sexospécificité à l'ordre du jour national du parlement de leur pays ;

- Les femmes parlementaires ont réussi à intégrer la question de l'égalité des sexes dans le programme du séminaire que l'AWEPA a organisé à Rome, en septembre 2012, au sujet de la gestion des ressources naturelles de l'Afrique en vue de la réalisation des ODD.